

Pointe Croisette :

Une protection renforcée

Le Maire de Cannes l'a annoncé le 14 juillet dernier :

Pointe Croisette est également l'un des secteurs où les enjeux en termes de préservation du cadre de vie sont les plus importants.

Ce quartier emblématique de Cannes, qui accueille un patrimoine remarquable autant bâti (villas du début du XX^e siècle, maisons traditionnelles, etc) que paysager (en continuité de la promenade de la Croisette avec un environnement végétal exceptionnel), s'est densifié au fur et à mesure des opérations qui ont fermé les perspectives sur la mer et les collines. Répondant à la volonté des habitants du quartier, la nouvelle équipe municipale entend, à travers ce nouveau PLU, renforcer encore les protections du patrimoine existant et introduire des espaces d'aération à travers la création d'espaces verts et d'équipements publics de qualité. Pour y parvenir, la municipalité compte ainsi utiliser l'outil des « sursis à statuer » qui permet de reporter les décisions sur les permis de construire déposés dans l'attente de l'approbation définitive du PLU. Les premières études ont eu lieu dès juillet 2014 et se sont poursuivies depuis.

D'autres quartiers sont également concernés par ces protections renforcées, comme la Californie et la Croix-des-Gardes.